Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_073-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Rapporteur : Annie DESTAILLATS

DÉLIBÉRATION n°2026-073 – OGEC – DOTATION 2026 À L'ÉCOLE PRIVÉE AU TITRE DE LA CONTRIBUTION FORFAITAIRE DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN APPLICATION DU CONTRAT D'ASSOCIATION

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le seize juin, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Absents : 3 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, M. Florian HERRY, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, M. Damien JÉGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Jasmine FUTCHER, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Etaient absents :
Mme Béatrice MONCUS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Michel HOSTIOU
Mme Gwenn PÉRENNES, excusée, qui a donné pouvoir à M. Damien JÉGOU
Mme Virginie LE CORRE, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LE CREN

♦♦♦

En application du contrat d'association conclu avec l'école privée St-Joseph Ste-Marie, la ville d'Ergué-Gabéric participe financièrement aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école privée.

Cette dotation est destinée à couvrir les frais de fonctionnement suivants :

- La rémunération des personnels d'entretien,
- Les dépenses d'entretien des locaux liées aux activités d'enseignement,
- Le mobilier et le matériel d'enseignement collectif,
- Le matériel informatique,
- Les fournitures scolaires et le matériel pédagogique,
- La rémunération des ATSEM,
- Les frais de télécommunication, …

Pour l'année 2026, il est proposé d'attribuer une dotation de **1 012,85 €** par élève (+3,82 %) par rapport à 2025.

Compte tenu des effectifs pour l'année scolaire 2025-2026, 158 élèves (-7,06% par rapport à l'an dernier), la contribution totale de la commune sera **de 160 030,30 €** (soit -3,51% par rapport à 2025).

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_073-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE FIXER** la dotation 2026 à 1 012,85 € par élève,
- **D'APPROUVER** la contribution totale de 160 030,30 €.

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

